

20 juil 2018 -15:18

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2018

Assentiment à la convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains.

La convention, faite à Saint-Jacques-de-Compostelle le 25 mars 2015, a pour objectif de prévenir et de lutter contre les prélèvements illicites d'organes et contre l'utilisation de ces organes (notamment dans un but de transplantation ou de recherche), ainsi que contre le courtage d'organes et la corruption pour faciliter ces pratiques. Elle vise aussi à protéger les droits des victimes, complémentairement à la convention de Varsovie du Conseil de l'Europe relative à la traite des êtres humains. Aucun pays ne peut nier la problématique du trafic d'organes vu le ratio entre l'offre et la demande d'organes plus ou moins important en fonction des Etats.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>